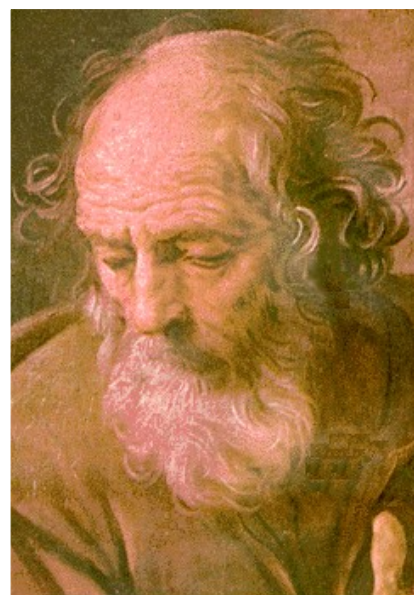


** Temps du Carême : À partir du Mercredi des Cendres, on prend l'Ordinaire du Temps du Carême, comme indiqué au Psautier ; chaque jour de férie, il y a une Antienne propre pour le Benedictus et le Magnificat, ainsi que deux Oraisons propres : l'une pour les Laudes et les Petites Heures, l'autre pour les Vêpres. Lorsqu'il y a une fête, on fait toujours commémoration de la férie par ces antiennes et ces oraisons. Chaque jour également, il y a une Messe propre. **

1. **Mercredi des IV-Temps.**
2. De la Férie.
3. **Vendredi des IV-Temps.** Premier vendredi du mois.
4. **Samedi des IV-Temps.** Premier samedi du mois – Vêpres du Samedi.
5. **II^{ème} Dimanche de Carême.** À Laudes et aux Petites Heures, antiennes et capitules propres.
6. De la Férie.
7. De la Férie. À Laudes (et à la Messe), commémoration des **Saintes Perpétue et Félicité, Martyres** (voir au 6 mars) : Antienne et oraison propres.
8. De la Férie. À Laudes (et à la Messe), commémoration de **Saint Jean de Dieu, Religieux** : Antienne propre *Amen dico vobis*.
9. De la Férie. À Laudes (et à la Messe), commémoration de **Sainte Françoise Romaine, Religieuse de notre Ordre** : Antienne d'une sainte Femme.
10. De la Férie. À Laudes (et à la Messe), commémoration des **Quarante Saints Martyrs** : Antienne de plusieurs Martyrs.
11. Samedi. – Vêpres du Samedi.
12. **III^{ème} Dimanche de Carême.** À Laudes et aux Petites Heures, antiennes et capitules propres.
13. De la Férie. À toutes les Messes on ajoute les Oraisons pour le Pape François (anniversaire de son élection) ; après la Messe conventuelle, prière pour le Saint-Père.
14. De la Férie.
15. De la Férie.
16. De la Férie.
17. De la Férie. À Laudes (et à la Messe), commémoration de **Saint Patrick, Évêque** : Antienne d'un Confesseur Pontife.
18. De la Férie. À Laudes (et à la Messe), commémoration de **Saint Cyrille de Jérusalem, Évêque et Docteur de l'Église** : Antienne d'un Confesseur Pontife. – Vêpres du Samedi.
19. **IV^{ème} Dimanche de Carême, Lætare.** À Laudes et aux Petites Heures, antiennes et capitules propres. Aux Vêpres, commémoration de **Saint JOSEPH**.
20. **Saint JOSEPH, Époux de la B. V. Marie, Confesseur et Patron de l'Église Universelle.** Solennité de 2^{ème} Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes ; commémoration de la Férie.
21. **TRÉPAS DE N. B. PÈRE Saint BENOÎT, Abbé.** Solennité de 1^{er} Ordre. (Indulgence plénière.) Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes ; commémoration de la Férie.



22. De la Férie.
23. De la Férie.
24. De la Férie. – Premières Vêpres de l'Annonciation du Seigneur (commémoration de la Férie).

25. **ANNONCIATION DU SEIGNEUR.** Solennité de 2^{ème} Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, Psaumes des Fêtes de la Sainte Vierge (Ps.109, 112, 121, 126) ; commémoration du Dimanche.



* **Au Temps de la Passion :** on voile les croix et les images des saints dans les églises. – À l'Office, on prend l'Ordinaire du Temps de la Passion. – Sauf lorsqu'on fait l'Office d'un saint, on omet le Gloria Patri à la fin des Répons. *

26. **1^{er} Dimanche de la Passion.** À Laudes et aux Petites Heures, Antiennes et Capitules propres.
27. De la Férie.
28. De la Férie.
29. De la Férie.
30. De la Férie.
31. De la Férie.